

Publi? le: 17-03-2008

La commission est comp?tente pour les questions relatives au fonctionnement et au d?veloppement de la politique agricole commune ainsi qu'au d?veloppement rural, y compris les activit?s des instruments financiers pertinents. Parmi les pr?rogatives de cette commission on peut trouver la l?gislation en mati?re v?t?rinaire et phytosanitaire, d'?levage et de bien-?tre des animaux.